

ETUDIANT FORMULE B SPÉCIAL ÉTUDIANT

Profitez de votre statut d'étudiant pour passer votre permis avec un tarif spécial.

Pour devenir un conducteur sûr, prudent et responsable, vous devrez acquérir des connaissances théoriques et aussi des connaissances pratiques, des savoir-faire.

L'examen pratique vise à vérifier le comportement des futurs conducteurs, tout particulièrement des jeunes, surexposés aux accidents de la route.

DURÉE : 20 heures de conduite + code illimité et gratuit.

**(Les frais d'inscription et de présentation aux examens ne sont pas inclus dans le forfait).*

PIECES A FOURNIR

- ◆ Copie R/V pièce d'identité valide
- ◆ 1 planche de photos d'identité numériques avec fond gris ou bleu
- ◆ Copie justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, EDF ou téléphone)
- ◆ Attestation d'hébergement (si pas de justificatif de domicile à votre nom) + copie pièce d'identité valide de l'hébergeant
- ◆ Attestation scolaire de sécurité routière 2 (ASSR2)
- ◆ Journée défense et citoyenneté (JDC)



FORMATRANS

CONTACTEZ-NOUS

Route de Vieux Bourg
97139 LES ABYMES

Téléphone : 0590 28 58 72

Mail : formatransgp@orange.fr

Facebook : Autoecole Formatrans



DEVENEZ CONDUCTEUR



Nos permis B / AAC / BEA /

FORMATRANS
s'engage définitivement

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PERMIS B

DESCRIPTIF :

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

OBJECTIF :

Permettre à l'élève d'obtenir la partie théorique (Code) et la partie pratique nécessaires à la conduite de véhicules utilitaires dans le système routier.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS :

Conducteur **débutant** dans la profession ou reprenant **l'activité de conduite après une interruption**.

- Etre âgé(e) de **18 ans révolu lors du passage de l'examen de conduite**
- Etre titulaire de **l'ASSR2 ou du BSR pour les personnes nées après décembre 1987**.

DURÉE :

Formation **théorique illimitée pendant 6 mois + 20h de conduite**

Formation **réalisée toute l'année**.

**(Les frais d'inscription et de présentation aux examens ne sont pas inclus dans le forfait).*

APPRENTISSAGE ANTICIPÉE DE LA CONDUITE (A.A.C.)

DESCRIPTIF :

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) est possible dès l'âge de 15 ans. Il concerne la catégorie B du **permis** de conduire. L'apprentissage comporte une 1^{ère} phase de formation initiale, dispensée par l'auto-école, et une 2^{nde} phase de conduite accompagnée d'au moins 1 an .

OBJECTIF :

- Acquérir une expérience de la conduite en toute sécurité sous contrôle d'un accompagnateur avant l'obtention du permis de conduire
- Augmenter votre chance de réussite à l'examen de manière significative (75% contre 55% en traditionnel)
- Réduire votre période probatoire à 2 ans au lieu de 3 une fois le permis passé .

PUBLIC :

- **Avoir 15 ans ou plus**
- **Désigner un ou plusieurs accompagnateurs**.

DURÉE : 20 heures de conduite + code illimité et gratuit.

**(Les frais d'inscription et de présentation aux examens ne sont pas inclus dans le forfait).*

PERMIS B A EMBRAYAGE AUTOMATIQUE

DESCRIPTIF :

Le permis B à embrayage automatique permet de conduire uniquement des véhicules équipés d'une boîte de vitesse automatique et/ou manuelle (ex : boîte séquentielle) et d'un embrayage automatique..

OBJECTIF :

- Faciliter le parcours de formation jusqu'à l'examen et simplifier la conduite : vous ne passez plus les vitesses, plus de soucis d'embrayage, de calage, les démarrages en côte se font tout seuls !
- Se concentrer davantage sur l'environnement, la circulation, les autres conducteurs...
- Réduire l'état de fatigue au volant
- Avoir par conséquent une conduite plus sécurisée et apaisée.

PUBLIC :

- Tout le monde et en particulier à ceux qui sont à la recherche d'une conduite simple,
- Personnes ayant des difficultés à utiliser une boîte de vitesse lors de leur apprentissage au **permis de conduire**,
- Personnes atteintes de certains handicaps physiques (ex : problème de mobilité au niveau de la jambe gauche). Dans ce cas précis, pour pouvoir s'inscrire au permis, il faut être reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire ou des médecins agréés par la préfecture.

DURÉE : 20 heures de conduite + code illimité et gratuit.

**(Les frais d'inscription et de présentation aux examens ne sont pas inclus dans le forfait).*